

Proposition présentée par la Commission

des visiteurs officiels :

Mmes et MM. Esther Alder, Véronique Schmied, Loly Bolay, Michel Ducret, Sophie Fischer, Renaud Gautier, Eric Ischi, Eric Stauffer et Alberto Velasco

Date de dépôt: 16 mars 2006

Messagerie

Proposition de motion

Interrogation sur l'interface médecine - privation de liberté dans le cadre de la planification pénitentiaire, sur les outils de planification sanitaires correspondants

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- la disparité des prises en charge en fonction des différents lieux ;
- la restructuration prochaine du service de médecine pénitentiaire ;

invite le Conseil d'Etat

à présenter un concept de médecine pénitentiaire en harmonie avec la planification pénitentiaire.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

A la suite de l'audition du Conseiller d'Etat en charge du département de la santé, par la commission des visiteurs, il est apparu, dans les informations données, que la médecine pénitentiaire fera l'objet, d'ici quelques mois, d'une révision de son fonctionnement. Un nouveau responsable sera par ailleurs nommé. Dans cette perspective, il est judicieux que le Conseil d'Etat sente un éventuel soutien parlementaire en faveur d'une approche un peu plus structurée du système. Ce d'autant que le Grand Conseil a voté des crédits d'étude s'agissant de la réorganisation pénitentiaire en termes de locaux, notamment le projet Curabilis qui devrait comprendre l'Unité cellulaire psychiatrique.

Ainsi l'interface médecine - privation de liberté mériterait probablement du Grand Conseil une interrogation, compte tenu de la planification pénitentiaire, sur les outils de planification sanitaire correspondants.

C'est la raison de la présente interrogation sous forme d'une motion, dont les considérants, présentés par la Commission des visiteurs sont, Mesdames et Messieurs, soumis à votre approbation.